

Comment réaliser un observatoire de faune

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

1.3 - Elaboration du projet : quelles procédures suivre ?

Dès lors que le type de structure, sa configuration dans l'espace et la nature des aménagements intérieurs et équipements annexes ont été choisis, la conception technique de l'observatoire sera entreprise, et pourra nécessiter l'assistance d'un architecte et/ou d'un paysagiste : dimensions exactes de la structure, réalisation des plans, choix des matériaux et des traitements...

Les procédures administratives dépendent du statut foncier de l'espace ([cf. Chap. 3.10 - 3.10.3](#)) : déclaration de travaux ou demande de permis de construire dans le cas des espaces protégés, autorisation Ministérielle ... De plus, dans le cas d'une Réserve Naturelle ou d'un Parc National, le projet devra avoir été préalablement soumis au comité consultatif ou au comité de gestion pour approbation. Ces procédures peuvent être particulièrement longues dans certains cas.

Les demandes de Permis de Construire, la soumission, pour avis simple ou conforme, de l'avant-projet à la Commission Départementale des Sites, à l'Architecte des Bâtiments de France, au CNPN (cas des Réserves Naturelles), nécessitent qu'un plan précis de l'observatoire soit présenté. Ainsi, la phase de budgétisation du projet sera conduite en parallèle. Un devis sera établi par l'entreprise préalablement au démarrage des travaux. Aux coûts engendrés par la réalisation elle-même, viendront se surajouter la main d'oeuvre (entreprise ou régie), ainsi que les coûts des équipements annexes indissociables: équipements accès et aménagements divers, équipements pédagogiques éventuels... " faudra, de plus, budgétiser le coût annuel d'entretien de la structure (peinture, traitements du bois, dégagement de la végétation, main d'oeuvre...).

La recherche de financements autres que des fonds privés ou publics (communes...) est possible lorsque le projet s'inscrit dans un protocole régional, national, ou international déjà existant: ACNAT "Grues" au lac du Der...

La dernière étape, la **construction** de l'ouvrage, sera programmée en fonction des conditions de milieu (périodes d'inondation, crues, fortes pluies, sécheresse en terrain argileux à forte rétention d'eau), des cycles biologiques des espèces animales présentes sur le site (périodes de reproduction, hivernage, espèces sensibles ...) et des disponibilités en main d'oeuvre dans le cas où la construction de l'observatoire est envisagée en régie.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB